

**Supplément au Certificat international de prévention de la pollution par les hydrocarbures  
(Certificat IOPP) – Modèle B**

15 Après l'actuelle section 10, une nouvelle section 11 est ajoutée comme suit :

“11 Conformité au chapitre 1 de la partie II-A du Recueil sur la navigation polaire

11.1 Le navire est conforme aux prescriptions additionnelles indiquées dans les dispositions relatives à l'environnement de l'introduction et la section 1.2 du chapitre 1 de la partie II-A du Recueil sur la navigation polaire. ”